

## Soutien intégratif (IF)

Information pour les parents

### **Ensemble dans la même classe**

Le soutien intégratif (IF) est un soutien pour tous les enfants et adolescents dans une même classe. L'enseignant principal et un enseignant spécialisé (IF) coopèrent étroitement. Le soutien intégratif des enfants s'effectue dans la classe, en groupe et individuellement dans les domaines suivants:

- difficultés d'apprentissage
- élèves particulièrement doués
- difficultés comportementales

L'allemand comme langue seconde (DaZ) fait partie de l'offre du soutien intégratif (IF) ou d'une offre séparée – cela peut varier d'une commune à l'autre.

Les enseignants peuvent réglementer les mesures d'encouragement sous forme de contrat d'encouragement. Ils discutent avec l'enfant et les parents. Les enfants qui atteignent l'objectif du programme scolaire avec le soutien intégratif sont évalués à l'aide du système de notes normal.

### **Objectifs d'apprentissage et évaluation individuels**

Si les enfants et les adolescents n'atteignent pas les objectifs standards du programme scolaire malgré le soutien intégratif, ils reçoivent des „objectifs individuels d'apprentissage“ – adaptés en fonction de leurs possibilités. Ces objectifs sont discutés avec les enfants et les parents et sont stipulés dans un contrat. On peut avoir recours aux services psychologiques si nécessaire. En cas de désaccord, c'est la direction de l'école qui tranche.

Dans les matières pour lesquelles les objectifs d'apprentissage ont été réduits, les enfants et les adolescents sont évalués au moyen d'un rapport d'apprentissage au lieu de notes. Dans le bulletin scolaire, ces matières seront munies de la mention „fréquentée“. La mention „Soutien intégratif, objectifs individuels d'apprentissage“ figurera sous la rubrique des remarques administratives. Les enfants particulièrement doués ayant reçu des objectifs d'apprentissage élargis recevront à côté des notes normales également un rapport d'apprentissage.

### **Les parents et l'école assument la responsabilité en commun**

- L'optique des parents sert de base importante aux mesures de soutien intégratif.
- Les parents assument les mesures prises ensemble avec l'école et soutiennent cette dernière.
- Ils participent aux entretiens d'évaluation et de points de situation. Ces entretiens ont lieu deux fois par années si des objectifs d'apprentissage individuels ont été fixés.
- Vous déterminez ensemble avec l'école des objectifs d'apprentissage individuels si besoin est.
- Vous avez le droit en cas de désaccord de vous faire entendre par la direction de l'école.

### **Qui fournit des renseignements?**

- La première personne à contacter est l'enseignant(e) principal(e).
- L'enseignant(e) spécialisé(e) IF peut être consulté(e) en cas de questions concernant l'apprentissage et le comportement.
- La direction de l'école est compétente en cas de désaccord entre les parents et les enseignants.

Mai 2011